

**Arrêté du Gouvernement de la Communauté française
modifiant l'arrêté du Gouvernement de la Communauté
française du 13 mai 2015 désignant certains membres de la
commission chargée de donner un avis sur les demandes
de dérogation aux modes d'apprentissage décrits dans les
socles de compétences**

A.Gt 19-06-2019

M.B. 19-09-2019

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu le décret du 19 juillet 2001 portant confirmation des socles de compétences visées à l'article 16 du décret du 24 juillet 1997 définissant les missions prioritaires de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire et organisant les structures propres à les atteindre et organisant une procédure de dérogation limitée ;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 13 mai 2015 désignant certains membres de la commission chargée de donner un avis sur les demandes de dérogation aux modes d'apprentissage décrits dans les socles de compétences ;

Considérant la proposition de la Direction générale du Pilotage du système éducatif, du 13 juin 2019 ;

Sur la proposition de la Ministre de l'Education ;

Après délibération,

Arrête :

Article 1^{er}. - A l'article 1^{er}, 1^o, 1^{er} tiret, de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 13 mai 2015 désignant certains membres de la commission chargée de donner un avis sur les demandes de dérogation aux modes d'apprentissage décrits dans les socles de compétences, les mots «Mme Elisabeth JACQUEMIN» sont remplacés par les mots «Mme Nathalie OUBERRI».

Article 2. - A l'article 1^{er}, 1^o, 5^e tiret, du même arrêté, les mots «Mme Martine MACHTELINGS» sont remplacés par les mots «Mme Colette GENOT».

Article 3. - Le Ministre ayant l'enseignement obligatoire dans ses attributions est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Article 4. - Le présent arrêté entre en vigueur le jour de sa signature.

Bruxelles, le 19 juin 2019.

Le Ministre-Président en charge de l'Egalité des chances et des Droits des femmes,

R. DEMOTTE

La Ministre de l'Education,

M.-M. SCHYNS